



Reconnaissance de dette

Par Pecharmant

Bonjour,

J'ai une reconnaissance de dette sur un couple (ma soeur et mon beau-frère) dont la date de remboursement arrive à terme. Malheureusement, un des conjoints est décédé il y a quelques années.

Est-ce-que la dette se reporte uniquement sur le conjoint survivant ou les héritiers du conjoint décédé peuvent-ils être impactés?

Merci par avance pour vos réponse.

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour

Ceux qui ont hérité ont aussi hérité des dettes.

Consultez un huissier pour le recouvrement.

Par Pecharmant

merci pour votre réponse.

Juste une petite précision, cette reconnaissance de dette n'a pas été inscrite dans le passif de la succession.

Par yapasdequoi

De toute façon elle est opposable aux héritiers. Consultez un huissier pour le recouvrement.